



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 16/07/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élection des membres à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale (CCIT) de la Creuse - Scrutin du 9 novembre 2021 Avis de dépôt de la liste des électeurs

La liste des électeurs en vue de l'élection des membres à la CCIT de la Creuse, prévue le 9 novembre 2021, est consultable du 16 juillet 2021 au 25 août 2021 inclus au siège de la CCIT de la Creuse (8, avenue d'Auvergne, à Guéret), au greffe du Tribunal de Commerce de Guéret (23, Place Bonnyaud, à Guéret), à la Préfecture de la Creuse (4, place Louis Lacrocq, à Guéret) et sur le site internet de la préfecture de la Creuse dans la rubrique élections.

<https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-et-citoyennete/Elections/Les-Chambres-Consulaires/Chambre-de-Commerce-et-d-Industrie>

Tout électeur est autorisé à prendre connaissance de la liste des électeurs et à en obtenir copie à ses frais auprès de la commission d'établissement des listes électorales au siège de la CCIT de la Creuse.

Pendant la période de publicité de la liste des électeurs, toute personne qui prétend avoir été omise, avoir été radiée à tort ou avoir été classée dans une catégorie autre que celle à laquelle elle appartient peut déposer une réclamation auprès du président de la CCIT de la Creuse ou auprès du greffe du tribunal de commerce. La commission d'établissement des listes électorales statuera dans un délai de 8 jours, suivant la fin de publicité, soit jusqu'au 2 septembre 2021.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse